

**EREV – PAROISSE DE MONTHEY**  
**Assemblée générale ordinaire de Paroisse**  
**Mercredi 15 mars 2017, 18h.**

**Procès-verbal**

**1<sup>ère</sup> partie**

**1. Ouverture**

41 personnes participent à cette assemblée ordinaire de printemps. Le président Olivier Mouthon souhaite la bienvenue aux paroissiens/ennes ainsi qu'aux représentant(e)s des autorités civiles et religieuses qui ont répondu positivement à notre invitation.

Pour les invités : M. Alphonse-Marie Veuthey (préfet), M. Eric Borgeaud (Vice-président Monthey), M. Olivier Turin (Vice-président Collombey), Mme Raymonde Schoch (conseillère municipale Massongex), Mme Heidi Emery (conseillère municipale Champéry), M. Pierre-André Michel (conseiller communal Troistorrents), Mme Virginie Claret (conseillère communale Val d'Illiez).

Pour les excusés : M. Stéphane Coppey (président Monthey), Mme Sylviane Coquoz (présidente Massongex), M. Bernard Duchoud (Sous-préfet), M. Gérald Voide (curé de la Vallée d'Illiez), M. Jérôme Hauswirth (curé de Collombey-Muraz), M. Pierre-Yves Pralong (vicaire de Monthey), M. François-Xavier Mayoraz (assistant pastoral Monthey), Mme Nicole Keller (aumônière de l'hôpital), M. Marcel Renck, M. Cyril Borboën, Mme Mariette Martinet, Mme Claudine Giroud, Mme Madeleine Berly.

L'assemblée a été convoquée dans les délais par le bulletin paroissial de janvier. Le président la déclare ouverte.

Le président a reçu une demande individuelle d'aborder le sujet de l'ouverture du temple de Monthey. Il est intégré dans les divers, au point 13 de l'ordre du jour.

L'adoption des PV des assemblées générales 2016 est avancé au point 4 (au lieu de 5)

La proposition d'un nouveau nom pour la Paroisse de Monthey est avancée au point 10 (au lieu de 11).

Une liste de présence est mise en circulation.

**2. Lecture de la confession de foi de l'Eglise Réformée du Valais**

M. Mario Giacomino procède à la lecture de la confession de foi.

**3. Désignation de 2 scrutateurs**

Sont désignés : MM. Jacques Calame et Philippe Ritter

**4. Adoption des PV 2016**

Les procès-verbaux ont pu être consultés sur notre site internet ainsi qu'au secrétariat et au Temple lors des derniers cultes. Le PV de l'AG ordinaire de printemps du 16.03.16 est adopté avec 1 abstention. Le PV de l'AG ordinaire d'automne du 14.09.16 est adopté avec 1 abstention.

## 5. Présentation du projet de la rénovation de la Cure en présence de l'architecte M. Jean-Maurice Biollay.

Mme Sylvie Fracheboud, présidente, introduit le projet par un bref historique : Lors de l'AG extraordinaire du 26.02.13, deux projets avaient été présentés et rejetés (transformation de la cure avec des bureaux et un appartement au 1<sup>er</sup> étage et le deuxième projet qui était un petit immeuble de 8 niveaux pour CHF 13 million). Le projet a été mis en veilleuse car en 2014 le conseil de paroisse devait être réélu. La commission « Biolle 2 » a tenu compte de plusieurs paramètres et a mené une étude sur les besoins réels de la paroisse en locaux. Il y a eu un premier projet trop coûteux qui a été abandonné. Puis, un projet de centre administratif dans la cure pour assurer le besoin en locaux créé par la relève de Ph. Genton, prévue avec 2 postes et finalement ramenée à 1 poste à 100%. Donc le projet a été abandonné. Aujourd'hui, la proposition du Conseil de Paroisse consiste en : 1 bureau pour un ministre, 1 local à disposition au sous-sol pour des activités paroissiales et 1 local d'archives ainsi qu'un appartement qui sera mis en location. Il est clair que la cure a besoin d'un coup de jeune.

M. Guy Chessex présente le projet élaboré par la commission « Biolle 2 » (composée de Mme Sylvie Fracheboud, MM. Jean-Rodolphe Wassmer, Marcel Renck et Guy Chessex).

Explication des avantages, des plans et des détails du budget par M. Guy Chessex. L'investissement total est de CHF 470'000.- avec un besoin de financement de 100%. Ce financement est déjà assuré par 2 banques de la place et la commission va rechercher des fonds propres auprès des communes, de fondations des églises protestantes et des paroissiens et entreprises de la région.

Un temps de questions est ouvert : M. Olivier Mouthon remercie Guy pour la présentation.

- M. Bugna demande si le bâtiment sera mis aux normes antisismiques et l'architecte a répondu que les travaux seront fait dans le volume existant sur 2 niveaux et qu'il n'y a pas de travaux plus important qu'une réfection, ce n'est pas nécessaire.
- M. Ritter : Est-ce qu'il y aura un accès handicapé ? dans le dossier qui sera déposé à la commune, il n'y a pas de rampe prévue. Les pasteurs reçoivent de moins en moins de personnes dans leurs bureaux. Les locaux de plain pied sont accessibles pour recevoir des personnes à mobilité réduite, de même que les locaux de Biolle. Les frais complémentaires pour prévoir un accès handicapés au bureau de l'ancienne cure ne semblent donc pas pertinents.  
M. Ritter est étonné que l'isolation externe soit mise de côté et se demande si ce n'est pas obligatoire dans le règlement cantonal ? L'architecte répond qu'il n'y a pas d'obligation d'isoler à l'extérieur et qu'il existe une certaine souplesse car la cure a été raccordée au thermoréseau (énergie écologique). Une solution intermédiaire a été choisie car c'est une maison existante qui est remise au goût du jour. Il n'y a pas de changement d'affectation car il y aura toujours un locataire. Il y a déjà un sas avec une partie différenciée. Rester le plus raisonnable possible pour les frais de rénovation.
- M. Viredaz : est-ce que la couverture du toit doit être réévaluée ? Pour l'instant, c'est en ordre, la charpente et la couverture sont bonnes mais ils vont profiter des échafaudages pour contrôler le toit. Il faudra refaire la toiture un jour mais difficile de dire quand.
- M. Gilbert Kramer demande s'il y a un aménagement prévu pour pouvoir accéder depuis la cure jusqu'à Biolle sans faire le tour par le trottoir. Demande qui peut prêter à réflexion pour la suite de l'aménagement du projet.
- M. Delavy soulève que c'est une superbe propriété qui va s'agrandir au niveau de l'entretien et demande quand est-ce qu'il y aura un concierge. Un local de rangement est-il prévu pour l'entretien de propriété ? Mme Sylvie Fracheboud explique qu'il y a un jardinier pour l'entretien courant du jardin et qu'en principe, le locataire devra entretenir sa partie privée. La paroisse s'occupera des alentours et de son jardin avec son jardinier ou le CRTO.

- Il n'y aura pas de concierge dans cette paroisse. Il y aura un local de rangement pour le matériel d'entretien au sous-sol de la cure.
- Mme Viredaz demande si la paroisse a déjà trouvé le locataire pour aller dans cette villa vu les personnes qui viennent dans le parc. Mario répond que le fait même que la villa ne soit pas habitée est un appel pour squatter ou faire du bruit. L'occupation de la villa va contribuer à diminuer les nuisances.
  - Mme Yvonne Henri demande quel est l'accès au local rangement car si le locataire doit entretenir son jardin il doit avoir un espace disponible pour ranger son matériel. Il y aura un espace disponible sous la terrasse.
  - M. Ritter demande la planification prévue des travaux. Dès la décision de l'AG, il y aura le dépôt de la mise à l'enquête (environ 4 mois) et au retour des vacances des entreprises du bâtiment à fin août, les travaux pourraient débuter. Durée des travaux : environ 6-8 mois. Il y aura un appel d'offres et la commission choisira le prix le plus bas.
  - M. Robert Burri propose de faire une dissociation entre la part nécessaire aux locaux paroissiaux de la part du logement locatif pour pouvoir approcher des fondations des églises protestantes. La commission va tenir compte de la remarque.

Question posée à l'assemblée : Acceptez-vous le budget de CHF 470'000 pour la rénovation et la transformation de la cure selon le projet qui vous a été présenté ce soir ? Résultat du vote : le projet est approuvé avec 29 voix pour, 0 opposition et 2 abstentions.

Remerciements à la commission qui a passé beaucoup de temps pour la préparation de ce projet et remerciements à l'architecte.

## 2<sup>ème</sup> partie (reprise à 19h30)

### 6. Rapport du CP

Les rapports ont pu être consultés sur notre site internet ainsi qu'au secrétariat et au Temple lors des derniers cultes. Présenté par Sylvie Fracheboud qui remercie l'assemblée pour l'acceptation du projet de rénovation de la cure.

*« ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE du 15 mars 2017  
Rapport du Conseil de paroisse et des ministres pour l'année 2016*

*Chères paroissiennes, Chers paroissiens, Mesdames, Messieurs,  
La diversité des activités tant religieuses que laïques rend la fonction des ministres et des conseillers de paroisse passionnante et vivante.*

*Chaque début d'année est abordé avec un regard différent. L'année 2016 aura été celle de la transition. Le pasteur Zamaradi l'intitule très bien dans son rapport annuel « rupture, continuité et perspectives d'avenir ». Le Conseil de paroisse a préparé le départ à la retraite de Philippe Genton fixé au 31 mai 2016 après plus de 20 années de ministère passées à Monthey. La relève est assurée par le pasteur Pedro Brito, élu le 22 mai 2016, dont le ministère débutera le 1er septembre 2016. Les cahiers des charges peuvent donc être repensés. Le Conseil de paroisse préconise un travail en transversalité. Il faut assurer un bon équilibre entre les activités et ne plus travailler en cloisonnement. Un certain temps d'adaptation est nécessaire à chaque ministre d'où une réévaluation du cahier des charges prévue tous les six mois jusqu'en été 2017.*

*Les actes ecclésiastiques sont essentiellement assurés par le pasteur Zamaradi. Ce dernier est aussi responsable des groupes paroissiaux suivants : le gospel, le groupe des visiteurs & visiteuses, le groupe accueil, le groupe de prière, le groupe biblique, le groupe des lecteurs, le groupe des aînés et le groupe mission lié à l'activité « Terre nouvelle ».*

*Alors que l'éveil à la foi, l'enfance, les fenêtres catéchétiques, la catéchèse, le groupe des jeunes, l'aumônerie des EMS, la fête de Noël, les Cavaliers de l'Avent, le groupe œcuménique*

sont assurés par le pasteur Brito. Depuis le début de son ministère, celui-ci a mis un accent tout particulier dans la célébration du culte des familles. En collaboration avec le diacre Giacomino, il organise les cultes du soir dans l'objectif de créer un lien entre les générations. La paroisse de Monthey a aussi la chance de pouvoir compter sur l'engagement du diacre Mario Giacomino. Son poste correspond à un 70% en paroisse puisque les autres 30% sont réservés au Canton, plus précisément au service de l'aumônerie pénitentiaire du Valais avec trois prisons préventives, un établissement d'exécution de peine et un centre d'exécution des mesures de contrainte. En paroisse, les axes principaux sont la fête paroissiale, l'organisation des manifestations à but lucratif, les Tables du Rhône, les Repas Communautaires et la présidence de l'association le Relais, le Groupe Réfugiés Rencontre avec le nouveau GOAR (Groupe Œcuménique Accueil Réfugiés) et l'aumônerie de l'ECCG de Monthey. Depuis le début de cette année, le diacre Giacomino a le plaisir de retrouver une place dans la catéchèse paroissiale en coordination avec le pasteur Brito, responsable du dicastère.

Son engagement cantonal au Conseil Synodal et dans différentes commissions de l'EREV et de la CER dépasse certainement le cadre du 7ème demandé à chaque ministre.

Les ministres se tiennent à votre disposition si vous désirez avoir des renseignements complémentaires concernant leur ministère.

### **La visibilité de la paroisse**

#### **Plaquette d'accueil**

La paroisse se doit d'être plus visible auprès de la population et atteignable par tous. Les moyens sont divers. Nous vous avons présenté le triptyque « Bienvenue » lors de la dernière assemblée générale de printemps.

Aujourd'hui, nous vous présentons la plaquette d'accueil. Basée sur l'exposition « Fierté Chrétienne », travail de longue haleine mis en place par le pasteur Genton, et entièrement rédigée par lui-même. Celle-ci réunit toutes les prestations offertes par la paroisse.

Dans le courant du printemps, elle sera présentée aux six communes et distribuée aux nouveaux arrivants. Pour les personnes désireuses de l'obtenir, elle sera mise en vente. Le prix doit encore être défini. De plus amples informations suivront dans le prochain P'tit Signe.

#### **Panneaux d'affichage & Page Facebook**

Depuis son arrivée, le pasteur Brito dynamise ces deux aspects de la communication. Les informations dans les panneaux d'affichage sont mises à jour régulièrement. La page Facebook sert à diffuser les activités qui ont eu lieu dans la paroisse, mais aussi à annoncer les prochaines. Le succès de cette page dépend spécialement des paroissiens qui l'utilisent pour atteindre leurs amis.

#### **Le P'tit Signe**

Suite au départ du pasteur Genton, la rédaction du journal paroissial est sous la responsabilité du groupe de rédaction composé de Sylvie Fracheboud, Mario Giacomino et Robert Zamaradi. La mise en page est assurée par Murielle Aubrays et Cyril Borboën.

### **L'accueil en Biolle**

Conscient de l'importance d'ouvrir le centre de Biolle à la population, le Conseil de Paroisse a adopté un nouveau concept. Sous la responsabilité de Robert Zamaradi, Mariette Martinet et Solange Genton, il est ouvert tous les jeudis sauf pendant les congés scolaires. La vente d'alcool est prohibée. L'accueil s'autofinance grâce à l'argent récolté après chaque repas. Il n'y a aucune participation financière prévue de la paroisse.

### **L'ouverture du Temple & son parvis**

Avant de pouvoir ouvrir le Temple en permanence au grand public, certains objets doivent être mis en sécurité. Les travaux souhaités sont en cours d'exécution.

La démolition du mur le long de l'Avenue de la Gare a ouvert l'espace autour du Temple. Nous remercions la Commune qui a contribué financièrement à la pose d'un parvis en granit.

### **Le site Internet**

*Ce site est régulièrement mis à jour par Cyril Borboën. N'hésitez pas à transmettre des informations ou des souhaits au Conseil de paroisse qui se fera un plaisir de les afficher sur le site. Il est aussi possible de déposer de la publicité. Merci de contacter le secrétariat à ce sujet.*

### **Gestion financière**

*La convention financière « 2017 – 2021 » établie entre la paroisse et les six communes a été signée en octobre dernier. Le montant de la participation financière s'élève à CHF 460'000.- par année et est équitablement réparti entre les communes. Par conséquent, chaque commune verse à la paroisse une somme calculée sur le nombre de paroissiens domiciliés sur son territoire.*

*La participation financière de chaque paroissien est très importante. De cette façon, elle aide la paroisse à répondre aux différents besoins et à couvrir les frais tout au long de l'année.*

*Le Conseil de paroisse et les ministres vous remercient infiniment de votre générosité et de votre engagement sans lesquels la paroisse ne serait pas ce qu'elle est aujourd'hui.*

*Pour le Conseil de paroisse et les ministres*

*Sylvie Fracheboud Présidente du Conseil de paroisse  
Monthey, le 15 mars 2017 »*

M. Olivier Mouthon demande une explication de la transversalité, qu'est-ce qui a changé ? A l'époque, les cahiers des charges étaient conçus avec des rôles précis et peu de partage. Aujourd'hui, il est bien que chaque ministre puisse être présent dans toutes les activités, qu'il puisse être interchangeable et complémentaire de ses collègues.

Accent sur les cultes des familles, placés le dimanche soir : qu'est-ce qui a changé et quels sont les résultats ? L'idée de base était de proposer des cultes qui ne sont pas toujours à 10h le dimanche car chacun a un rythme différent. Ce sont des cultes simples et spontanés adaptés tant aux enfants qu'aux adultes. Ces cultes sont très récents et il n'est pas encore possible de tirer un bilan. Mme Josette Savary félicite pour le culte du dimanche soir mais regrette que le culte des rameaux tombe le dimanche soir (pas de culte à 10h aux rameaux). Il ressort qu'il est important que lors de fêtes religieuses, le culte du dimanche à 10h soit maintenu. Pour cette année, le culte des rameaux sera à 18h car le tableau des cultes avait déjà été publié dans le P'tit Signe. Ce pourra être différent pour les prochaines années. M. Pedro Brito répond que, pour cette année, c'est une coïncidence, que c'est son choix et il trouve bien que les personnes s'expriment pour savoir ce qu'il en est dans cette paroisse. Les ministres ont rédigé des rapports internes qui sont disponibles pour lecture. M. Pedro Brito remercie tous les conseillers et remercie Régine pour son soutien.

### **7. Comptes 2016**

Les comptes ont pu être consultés sur notre site internet ainsi qu'au secrétariat et au Temple lors des derniers cultes.

Présentés sur écran par Mme Sylvie Fracheboud. Les comptes clôturent avec un déficit total de CHF 10'654.98.

M. Robert Burri, remercie le CP pour la présentation des comptes et demande pourquoi les montants versés aux fonds spéciaux ne figurent pas dans les comptes paroissiaux et ce pour une plus grande transparence. Mme Sylvie Fracheboud prend note de la demande. Ces montants ont été provisionnés dans des buts précis et n'ont pas été insérés dans les comptes.

### **8. Rapport de vérification des comptes**

M. Jean-Paul Viredaz a lu le rapport des vérificateurs. Il recommande à l'Assemblée de les approuver et d'en donner décharge au Conseil de Paroisse et sa trésorière.

## 9. Approbation des comptes et décharge à la trésorière et au CP

Les comptes 2016 de la paroisse sont approuvés à l'unanimité par acclamation ; décharge est donnée au CP et à la trésorière. M. Olivier Mouthon remercie Mme Micheline Ecoffey pour la bonne tenue des comptes.

## 10. Proposition du nouveau nom de la Paroisse et consultation

Il n'y a pas de décision prise ce soir car les statuts doivent être modifiés pour pouvoir changer le nom de la paroisse. M. Robert Zamaradi a présenté la proposition de changement de nom de la paroisse. L'idée est d'adapter le nom de la paroisse à la réalité d'aujourd'hui, de trouver un nom dans lequel les paroissiens puissent se reconnaître. Pour ceux que cela intéresse, l'historique de la paroisse se trouve sur le site internet. Toutes les communes contribuent financièrement à la paroisse et ne se sentent pas forcément concernées quand on parle de paroisse de « Monthey ». Pour toutes ces raisons, le conseil de paroisse proposerait de donner le nom de « paroisse des Dents du Midi » car tout le monde peut se reconnaître dans ce symbole. M. Olivier Mouthon nous rappelle que lors d'une discussion préalable à l'AG d'automne, Mme Josette Savary a fait une intervention importante pour nous expliquer un bref historique des changements des noms de paroisse de la région et a donné des arguments pour garder le nom de paroisse de Monthey. Pourquoi changer si la paroisse ne change pas ? Complication et confusion inutiles pour les habitués. La paroisse est un lieu d'accueil, de rencontre et de partage et les arguments liés au marketing n'ont pas leur place dans le choix du nom de la paroisse.

- M. Bugna : Monthey est le chef-lieu de la région. Il nous explique que les Dents du Midi appartiennent à beaucoup de communes mais pas à Monthey.
- Katerina Fracheboud comprend qu'ils veulent regrouper les paroissiens mais Monthey n'est pas les Dents du Midi.
- M. Kramer : le canton évolue et on a le droit de changer.
- Représentants des communes : Pour M. Eric Borgeaud, vu la position de l'assemblée, il pense qu'il ne faut pas changer pour changer. Pour M. le Préfet, ce changement de nom n'est pas l'affaire des politiques mais des paroissiens. Il relève toutefois qu'un nouveau nom devrait être soigneusement réfléchi ; il s'agit d'éviter des noms ou des appellations qui pourraient créer des conflits avec les communes voisines.
- M. Turin : pour lui, il s'agit d'un terme géographie et non de commune ou de chef-lieu.
- Mme Emery : c'est une question à débattre à l'interne et que le problème des statuts à modifier oblige à bien réfléchir avant de changer.
- M. Robert Burri : quand une paroisse peut prendre le temps de réfléchir à ce genre de chose, c'est que tous les autres sujets sont résolus et l'argumentaire de Josette Savary est raisonnable. Il y aurait lieu de changer le nom de la paroisse, éventuellement suite à un agrandissement ou à un ajout de commune de la paroisse et on n'est pas dans ce cas de figure. Il y a une question pratique à prendre en compte : s'il y a un changement de statuts au niveau de la paroisse cela doit remonter jusqu'aux textes de l'EREV. Reprendre ce sujet le jour où cela deviendra légitime.

Le CP tiendra compte de toutes ces remarques dans ses réflexions.

## 11. Prochaine législature

Mme Sylvie Fracheboud présente un Powerpoint sur la législature 2018-2022 suite à une retraite du CP à Crêt-Bérard. Dans le CP actuel, il y a : 1 présidence, 1 trésorière, 1 secrétariat et vice-présidence, 3 membres. Il y a les postes statutaires (Présidence, secrétariat, trésorier/ère et la vice-présidence peut être prise soit par le trésorier ou le secrétariat). Le but est de décharger le trésorier/ère qui devrait gérer uniquement la comptabilité. Pour les postes de membres : ce serait bien d'avoir un/e responsable de la caisse (lors des manifestations), un/e responsable des bâtiments (2 Temples et cure), un/e responsable de la communication (visibilité de la paroisse, P'tit Signe, plaquette, site internet), un/e responsable événementiel (organisation événements), un/e responsable spiritualité (cultes). Intégration automatique dans le CP. Le but est de partager les responsabilités. Le CP actuel est fatigué car il y a de grosses

responsabilités. Mme Sylvie Fracheboud demande de parler de ces besoins autour de soi et les personnes intéressées peuvent prendre contact avec elle ou les ministres dans le but de réunir les personnes intéressés et prendre le temps de leur présenter le futur conseil et écouter leurs compétences afin de mettre la bonne personne au bon endroit. La présentation powerpoint sera mise sur le site internet.

## **12. Message des invités**

M. Veuthey, préfet : c'est sa 1<sup>ère</sup> AG et il a eu beaucoup de plaisir à participer. Il y a eu des débats enrichissants et des échanges fructueux et il trouve la communauté vivante et dynamique avec ce projet porteur qu'est la rénovation cure.

M. Eric Borgeaud : il a eu beaucoup de plaisir à être présent et rejoint les propos du préfet sur la dynamique de la paroisse. Il félicite et remercie les personnes qui viennent voir la commune avec des discussions en toute sincérité. Il remercie la paroisse pour ses efforts pour boucler les comptes. Il est content du résultat du parvis du temple et que la paroisse puisse profiter du thermoréseau. Pour lui, la paroisse est un ciment social et spirituel important pour la région montheysanne.

M. Olivier Turin : il a eu beaucoup de plaisir à venir et remercie pour le travail accompli et pour le projet de la cure.

Mme Emery : tout a été dit, elle apporte les salutations de la Commune de Champéry et relève la parfaite tenue des comptes. Elle apprécie les efforts consentis. Le projet rénovation de la cure est apprécié.

M. Michel : c'est la première fois qu'il participe à l'AG et félicite pour le travail accompli, pour l'acceptation du projet de rénovation de la cure et pour la tenue des comptes.

Mme Schoch : c'est la première fois qu'elle participe à une AG. Elle remercie pour le travail accompli et transmet les salutations des autres municipaux.

Mme Claret : c'est la première fois qu'elle participe à une AG. Elle relève la participation nombreuse à cette assemblée et le fait que les paroissiens sont intéressés par le bien-être de la paroisse.

M. Robert Burri : il relève que c'est une des premières fois que les 6 communes et la préfecture sont représentées. Il transmet les salutations du CS et soulève que les soucis de l'église cantonale sont éloignés des soucis de chaque paroisse qui sont parfois centrées sur elles-mêmes. Il fera une brève présentation du fonctionnement de l'église cantonale lors de la prochaine AG d'automne. Dans le cadre du 500<sup>ème</sup> de la réforme, une association R500 a été créée en Valais pour organiser les manifestations en lien avec cet événement. Il invite tout le monde à un culte de clôture à Sion. Présence d'Agnès Thuégaz, stage pastoral dans la paroisse de Sierre. Meilleures vœux du CS pour que le projet de la cure puisse se concrétiser le plus rapidement possible et avec les meilleurs comptes.

## **13. Divers**

Mme Elisabeth Delacoste a lu une lettre qu'elle a écrite au Conseil de paroisse concernant l'ouverture du temple. Elle a relevé des tensions extrêmes lors de la fermeture du temple pendant le temps de l'avent. Elle propose de poser des caméras de vidéosurveillance pour qu'il n'y ait plus d'excuse pour la fermeture du temple. Cette demande a été transmise à Mme Sylvie Fracheboud pour prendre une décision. Mario Giacomino répond au nom du CP : il y a de nombreux paroissiens qui souhaitent que le temple soit ouvert pendant la journée. Le CP a déjà investi dans du mobilier et des installations sécurisées afin de diminuer le risque de vol et se protéger contre le vandalisme en se référant à l'assurance de l'EREV. Il y a des questions juridiques et éthiques à se poser avant de mettre le temple sous surveillance vidéo. Malgré toutes les précautions prises, il y a toujours un risque de vol et vandalisme. Le CP propose de mettre à l'AG d'automne le point de l'ouverture du temple pour assumer ensemble (AG et CP) les risques. Josette Savary demande si septembre n'est pas trop tard pour le prochain temps de l'avent et la réponse est que non car pour le temps de l'avent, c'est une question d'organisation ponctuelle.

M. Giacomino fait de la publicité pour la première manifestation en lien avec le 500<sup>ème</sup> de la Réforme qui aura lieu le samedi 25 mars 2017 au Temple de Monthey avec un concert d'un duo de violoncelles. Il parle aussi de l'exposition sur la Bible à la Médiathèque de St-Maurice. Le 20 mai 2017 aura lieu une fête pour les 20 ans des repas communautaires sur le site paroissial. Tout le monde est invité.

#### 14. Clôture

Le président met un terme à cette assemblée ordinaire de printemps, il est 21h35. Tout le monde est invité à partager le verre de l'amitié.

Monthey, le 15 mars 2017

Le président



Olivier Mouthon

La secrétaire



Pauline Dorsaz